

D2026-044

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :
BOISSERIE René à MEYER Michaël
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric
SCHOENIG Leila à THOREAU Véronique
BEN Mélanie à JARLIER Marie-Anne
HENG Anne-Elisabeth à MANSOUR Lionel
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Création d'un emploi permanent d'attaché hors classe à temps complet

Il est rappelé à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.



D2026-044

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 3 mars 2026,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet de revitalisation de la commune en qualité de station thermale, mais aussi du projet de création et d'animation de la Maison du Projet de Royat.
- Les missions de la personne recrutée seront d'accompagner les élus en participant à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets, missions qui relèvent pleinement du cadre d'emplois des attachés territoriaux et qui correspondent aux besoins de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 1er mai 2026, un emploi permanent d'attaché hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 votes contre : M. JOUFFRET + pouvoir de Mme PRACROS, 1 abstention : M. FORGET) :

- de créer 1 emploi permanent d'attaché hors classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2026 ,

- **Filière : administrative,**
- **Cadre d'emplois : attachés territoriaux,**
- **Grade : attaché hors classe,**
- **Ancien effectif : 0**
- **Nouvel effectif : 1**

- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er mai 2026 :

Grade	Temps de travail	Ancien effectif budgété	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés	Nouvel effectif budgété
Attaché hors classe	Temps complet	0	0	1	1

- d'imputer les dépenses au chapitre 012 et aux articles correspondants du budget primitif 2026,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Sophie MERCIER,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink.